

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2295

présenté par

M. Boulogne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Allisio, M. Renault, M. Casterman, M. Sabatou, M. Mauvieux, M. Lottiaux, M. Gonzalez, Mme Ménaché, M. Dessigny, M. Salmon, Mme Marais-Beuil, M. Fouquart, M. Christian Girard, M. Clavet, M. Beaurain, Mme Hamelet, M. Evrard, M. Tonussi, Mme Galzy, Mme Diaz, M. Guibert, Mme Joubert, M. Dussausaye, M. Le Bourgeois, M. Chenu, M. Falcon, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, Mme Laporte, M. Perez, Mme Martinez, M. Schreck, M. Weber, Mme Barèges, Mme Blanc, M. Sanvert, Mme Lorho, M. Rambaud, M. Monnier, M. Rivière, M. Villedieu, Mme Auzanot, Mme Robert-Dehault, Mme Lelouis, M. Patrice Martin, M. Rancoule, Mme Rimbert, Mme Joncour, M. Dufosset, M. Gery, M. Lioret, Mme Levavasseur, Mme Lechanteux, M. de Lépinau, M. Tesson, Mme Ranc, M. Marchio, M. Bryan Masson, M. Blairy, M. Limongi, M. Jolly, M. Tivoli et M. Meizonnet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	7 000 000
<i>dont titre 6 (ligne nouvelle)</i>	0	7 000 000
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	7 000 000
SOLDE	-7 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons supprimer les crédits (en AE et CP) alloués aux dépenses d'intervention de l'action 01 : « Coordination du travail gouvernemental ». Concrètement, le budget prévoit une enveloppe dotée de 7 millions d'euros, et destinée aux « subventions accordées par le Premier ministre aux fondations et associations œuvrant en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté ».

Nous considérons que ce n'est pas le rôle du Premier ministre que de distribuer des subventions à des associations ou à des fondations.

Son rôle est de conduire la politique de la Nation et de gouverner le pays : telles sont ses attributions constitutionnelles. La distribution d'argent public n'en fait pas partie. En ces temps de crise budgétaire, il est nécessaire de se débarrasser des postes budgétaires inutiles. C'est pourquoi nous proposons de supprimer les crédits d'intervention destinés au financement de cette enveloppe de 7 M€.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 7 000 000 euros pour l'action 01 : "Coordination du travail gouvernemental" du programme 129 : « Coordination du travail gouvernemental ».